



ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 1794 TRAVAUX D'ENTRETIEN À L'HÔTEL DE VILLE

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, que le conseil municipal de Ville de Bécancour a adopté, à sa séance du 3 février 2025, le règlement numéro 1794 intitulé : « **Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 100 000 \$ pour des travaux d'entretien à l'hôtel de ville** ».

Ce règlement a été approuvé par les personnes habiles à voter, au terme de la procédure d'enregistrement tenue à cette fin les 18 et 19 février 2025, et par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 24 mars 2025.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Ce règlement est déposé dans les archives de la Ville à l'hôtel de ville, au 1295 avenue Nicolas-Perrot, Bécancour, G9H 1A1, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance au cours des heures régulières de bureau.

Ville de Bécancour, le 31 mars 2025.

M^e Isabelle Auger St-Yves
Greffière de la Ville